

COMPTE-RENDU EQUIPE PASTORALE N°35

Jeudi 26 septembre 2012

LES MEMBRES DE LA FUTURE EQUIPE PAROISSIALE :

Le 1er septembre 2012 a vu, par l'ordonnance de l'évêque, la création de la communauté de paroisse de Raon l'Étape. L'équipe pastorale actuelle prendra le nom de Conseil pastoral.

La nouvelle équipe pastorale qui aura la charge curiale avec le curé de la paroisse. Chaque membre de cette équipe prendra une ou plusieurs responsabilités (toujours en lien avec le curé).

La vie liturgique et gestion des actes mariages, baptêmes (secrétariat): Anne-Marie Laurain.

L'annonce de la Foi (catéchèse) : Nadine Gérardin.

Service, mouvement et comptabilité : Jocelyne Laurent reste la trésorière. Daniel François et Anne-Marie Laurain, les comptables. Pour l'instant, pas de changement.

Funérailles, mariages, baptêmes : Marie-Thérèse Barlier. Pour l'équipe, la diaconie pose question...

Gestion des biens, matériels : Jean-Pierre Hollard.

Accueil au presbytère : Ce sont les dames de permanence : Marie-Odile Marquaire, Irène Valdéjo et Marie-Thérèse Herrlich. Il n'y aura pas de changement dans un premier temps.

Communication, bulletin : Nous n'avons trouvé personne.

Membre de l'équipe chargée de coordonner l'équipe, en lien avec le curé-doyen : Anne-Marie Laurain.

LES TEMPS FORTS AVEC LA COMMUNAUTE DE PAROISSE :

Le dimanche 30 septembre sera célébrée une messe de rassemblement des trois paroisses à Etival-Clairefontaine. A l'issue de la célébration, un pot de l'amitié sera offert dans la salle dite 'la cave' dans la cour des moines. Jean-Pierre se charge des relations avec la mairie.

SUBVENTION DE LA MUNICIPALITE D'ETIVAL-CLAIREFONTAINE :

Elle serait, l'an prochain de 1000 Euro à condition que le curé-affectataire de l'église donne une clé de la sacristie à l'association des amis du ban d'Etival qui éclairerait l'église lors des visites. Ce que le curé de la paroisse a refusé.

PROBLEMES AVEC CETTE ASSOCIATION, L'OFFICE DU TOURISME, CONCERTS...

Le curé n'a eu connaissance, que la veille, des manifestations qui ont eu lieu dans l'église d'Etival lors des journées du patrimoine. C'est lui qui a appelé la mairie... encore une fois.

Un rappel : pour les journées historiques organisées à Etival-Clairefontaine, il n'a eu le choix que de téléphoner à monsieur Christian Franqueville, vice-président du Conseil Régional, pour avoir des informations sur les concerts et visites organisés ce jour-là car l'association des amis du ban d'Etival et la municipalité refusaient de lui communiquer ces informations...

Des gens d'un certain âge, qui se sont fait passer pour les petits-enfants ou arrière-petits-enfants des maîtres-vitriers qui ont créés les vitraux de Châtas, ont exigés, avec l'accord de l'Office du Tourisme des trois abbayes, à ce qu'ils ont affirmé, l'ouverture de l'église le samedi 8 septembre de 14h00 à 16h00. Il n'y a eu personne.

A noter que l'église de Châtas a été inaugurée en 1904 et que les vitraux ont été posés en 1930. Ces gens, d'un certain âge qui affirment être les petits-enfants ou arrière-petits-enfants des maîtres-vitriers...

Les relais, chargés d'ouvrir les églises devront informer le curé si de telles demandes sont, de nouveau, reformulées. Les mairies, également.

L'organisation de visites ponctuelles ou systématiquement programmées dans des édifices culturels est obligatoirement soumise à l'agrément écrit de l'affectataire (arrêt du Conseil d'État en date du novembre 1994).

Les modalités pratiques et financières de ces visites doivent tenir compte de trois impératifs :

- laisser libre l'accès de l'édifice aux visiteurs comme aux fidèles.
- respecter prioritairement l'exercice du culte (obsèques, mariages, baptêmes, etc.) ;
- donner à la paroisse concernée les compensations financières correspondant aux frais éventuels occasionnés par ces visites.

D'après certains élus de Châtas, d'Etival-Clairefontaine, le curé n'a pas à être informé du déroulement des activités lors des Journées du Patrimoine. Ce sont les mairies qui organisent... au mépris de la loi 1905 qui affirme ceci :

Toute demande d'utilisation d'une église pour une manifestation artistique débordant le cadre culturel devra être faite par écrit au clergé affectataire et accompagnée des indications précisant la date et l'heure de la manifestation, l'identité de l'organisme demandeur, les raisons invoquées, le programme prévu, les conditions d'exécution. Les nom et qualité du responsable de l'organisation, la souscription d'une assurance particulière et les conditions d'entrée. Aucune publicité ne pourra être faite avant l'accord signé par le clergé affectataire, sur l'avis de la commission diocésaine dont il a été question au n° 4.

L'affectataire devra également avoir obtenu l'avis technique conforme du propriétaire, en ce qui concerne la conservation et la sécurité du bâtiment pour des manifestations de ce genre.

L'organisateur s'engagera à faire observer les règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église, à respecter les lieux (en particulier l'autel, ainsi que le sanctuaire et à les remettre ensuite en ordre ou à réparer les dégâts éventuels).

Un livret concernant la loi 1905 est à la disposition des associations dans chaque église de la paroisse Sainte-Odile.

Une association désirant la visite de l'abbatiale a contacté le curé-affectataire le samedi 29 septembre. Une tentative a été faite par ce même curé pour les guider vers l'office du tourisme. Cette association a refusé estimant que le livret mis à la disposition des visiteurs leur suffisait. L'office du tourisme mis au courant, la personne qui a répondu au téléphone n'a pas été aimable et voulait exiger que cette association la contacte et que les membres de l'association des amis du ban d'Etival soient présents. Le responsable de la visite a refusé et le curé a donné l'autorisation puisqu'il est la seule autorité dans les églises de sa paroisse (Loi 1905).

Monsieur Claude Faltrauer a été désigné par notre évêque de gérer les problèmes de cette église d'Etival. Il a des projets... Entre autres, la remise de tous les documents et les clés que possèdent les amis du ban d'Etival et d'autres personnes, à la paroisse.

LA LETTRE DU CURE DE LA PAROISSE

A l'issue de la rencontre, le curé de la paroisse a lu un courrier à l'équipe, courrier qui fut adressé vendredi 28 septembre à l'évêque, les vicaires généraux et l'ancien doyen du secteur de Saint-Dié, désirant ne plus être curé de la paroisse Sainte-Odile ni curé-doyen des trois paroisses vu les problèmes qu'il rencontre depuis huit ans. Il aimerait prendre une année sabbatique afin d'aider ses confrères sur les autres paroisses et ne pas avoir la charge curiale pendant les douze mois à venir.